

## SEANCE DU 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 24 mars 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – MM. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires – Adjoint  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – M. NILLON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAVAT Ginette a donné pouvoir à M. CHEVRET Pascal, M. BERRY David a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe, Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à Mme DEGRANGE Valérie

Absent : M. MONTERRAT Franck

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

### QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Conseil Municipal du 03 mars 2023
- 3/ Compte-rendu de la Commission des Finances
- 4/ Approbation du Compte de Gestion 2022
- 5/ Approbation du Compte Administratif 2022
- 6/ Affectation des résultats 2022
- 7/ Détermination des taux des taxes 2023
- 8/ Assainissement : Approbation du Budget Primitif 2023
- 9/ Commune : Approbation du Budget Primitif 2023
- 10/ Vote des subventions 2023
- 11/ Aide à l'investissement
- 12/ Acquisition et échange de parcelles pour alignement – Rue Janin

- 14/ Conclusion d'un bail agricole : Pies de Fortille / M. GUEURCE
- 15/ Compte rendu des commissions communales
- 16/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 17/ Informations et questions diverses
  - Prochaines réunions

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

- Mme RAVAT Ginette, conseillère municipale à M. CHEVRET Pascal,
- M. BERRY David, conseiller délégué à Mme PACCAUD Christine,
- Mme JOLY Christelle, conseillère municipale à M. ALBENQUE Christophe,
- Mme BONNAT Laura, conseillère municipale à Mme DEGRANGE Valérie,

\*\*\*\*\*

### **1<sup>ère</sup> QUESTION**

#### **DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNER Monsieur Kévin BATAILLARD, secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **2<sup>ème</sup> QUESTION**

#### **APPROBATION DE LA SEANCE** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2023**

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 03 mars 2023 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 03 mars 2023.

\*\*\*\*\*

### 3<sup>ème</sup> QUESTION

#### COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES

Monsieur le Maire présente les travaux de la commission des finances réunie le 15 mars 2023.

\*\*\*\*\*

### 4<sup>ème</sup> QUESTION

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- STATUE sur la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

\*\*\*\*\*

### 5<sup>ème</sup> QUESTION

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire-Adjoint présente, le Compte Administratif 2022, chapitre par chapitre, et en fournissant tous renseignements nécessaires.

#### Pour le budget assainissement :

##### Section d'exploitation :

- Dépenses :	Prévues	:	800 000.00 €
	Réalisées	:	179 326.95 €
- Recettes :	Prévues	:	800 000.00 €
	Réalisées (avec excédent antérieur)	:	770 641.69 €
- Excédent de clôture :			<b>591 314.74 €</b>

Section d'investissement :

- Dépenses :	Prévues (avec DM)	: 2 117 882.89 €
	Réalisées	: 236 688.47 €
- Recettes :	Prévues (avec DM)	: 2 117 882.89 €
	Réalisées (avec excédent antérieur)	: 1 254 806.65 €
- Excédent de clôture :	<b>1 018 118.18 €</b>	

Dans son ensemble, **le Compte Administratif 2022 du Service de l'Assainissement fait ressortir un excédent de clôture de 1 609 432.92 €.**

Pour le budget communal :

Les résultats de la section fonctionnement sont arrêtés comme suit :

- Dépenses :	Prévues (avec DM)	: 2 086 370.33 €
	Réalisées	: 1 524 185.16 €
- Recettes :	Prévues ( avec DM )	: 2 086 370.33 €
	Réalisées (avec excédent antérieur)	: 2 216 361.99 €
- Excédent de clôture :	<b>692 176.83 €</b>	

Les résultats de la section investissement sont arrêtés comme suit :

- Dépenses :	Prévues (avec DM)	: 3 180 739.53 €
	Réalisées (+ RAR)	: 1 699 224.56 €
- Recettes :	Prévues (avec DM)	: 3 180 739.53 €
	Réalisées (avec excédent antérieur)	: 2 380 807.11 €
- Excédent de clôture :	<b>681 582.55 €</b>	

Dans son ensemble, **le Compte Administratif 2022 du Budget Communal fait ressortir un excédent de clôture de 1 373 759.38 Euros.**

Suite à la constatation de l'excédent budgétaire global et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire transmet la présidence à Monsieur le Doyen, et quitte la séance.

De par le résultat des opérations de vote, le Conseil élit Monsieur le premier Adjoint à la présidence. Ce dernier soumet au vote de l'Assemblée Municipale les comptes administratifs 2022, en corrélation avec le compte de gestion du trésorier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Service de l'Assainissement,
- APPROUVE le Compte Administratif Communal 2022.

→ Monsieur le Maire ayant réintégré la salle, reprend la présidence de la séance.

\*\*\*\*\*

## 6<sup>ème</sup> QUESTION

### AFFECTATION DES RESULTATS 2022

#### Pour le budget assainissement :

Constatant que le Compte Administratif Assainissement 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 591 314.74 Euros,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter 591 314.74 Euros à l'excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement du budget primitif 2023, compte 002,
- DECIDE de reporter en restes à réaliser de la section d'investissement : 30 000 € en dépenses.

#### Pour le budget communal :

Constatant que le Compte Administratif Communal 2022 fait apparaître un résultat de fonctionnement de 692 176.83 Euros,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter 657 176.83 Euros à l'excédent de fonctionnement capitalisé de la section d'investissement du budget primitif 2023, compte 1068,
- DECIDE d'affecter 35 000.00 Euros à l'excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement du budget primitif 2023, compte 002,
- DECIDE de reporter en restes à réaliser de la section d'investissement : 140 000 € en dépenses et 505 000 € en recettes.

\*\*\*\*\*

## 7<sup>ème</sup> QUESTION

### DETERMINATION DES TAUX DES TAXES 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la réforme de la taxe d'habitation précédemment présentée dans le ROB, la Taxe d'Habitation a été supprimée pour les résidences principales ; cependant notre collectivité doit voter le taux de la Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire de maintenir, pour 2023 les taux des taxes comme suit :

Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	:	7.76 %
Taxe Foncière Bâti (FB)	:	23.28 %
Taxe Foncière non Bâti (FNB)	:	28.40 %

\*\*\*\*\*

## 8<sup>ème</sup> QUESTION

### ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023 du service public d'assainissement, soumis à la Commission des Finances.

#### Section d'exploitation :

Une dépense totale de 825 000 Euros décomposée en :

- virement à la section d'investissement :	577 000.00 €
- dotation aux amortissements :	165 000.00 €
- charges à caractère général :	60 000.00 €
- intérêts d'emprunt :	12 000.00 €
- titres annulés sur exercice antérieur :	11 020.00 €

Une recette totale de 825 000 Euros décomposée en :

- redevance d'assainissement :	140 300.00 €
- Participation Assainissement Collectif :	4 000.00 €
- excédent reporté :	591 314.74 €
- amortissement des subventions :	75 259.00 €
- subventions d'exploitation :	14 000.00 €
- mandats annulés :	126.26 €

#### Section d'investissement :

Une dépense totale de 1 850 000 Euros décomposée en :

- frais d'étude :	130 000.00 €
- travaux sur réseaux :	1 512 855.04 €
- travaux STEP :	30 000.00 €
- amortissement des subventions :	75 259.00 €
- intégration des frais d'études :	51 885.96 €
- remboursement capital emprunt :	50 000.00 €

Une recette totale de 1 850 000 Euros décomposée en :

- excédent antérieur reporté :	1 018 118.18 €
- virement section d'exploitation :	577 000.00 €
- dotation aux amortissements :	165 000.00 €
- intégration des frais d'études :	51 885.96 €
- subvention d'investissement :	37 995.86 €

Ce budget est donc équilibré tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement, monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'ensemble de ces propositions.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND connaissance des propositions de recettes et de dépenses,
- APPROUVE le Budget Primitif 2023 du Service de l'assainissement, tel que présenté.

\*\*\*\*\*

## 9<sup>ème</sup> QUESTION

### COMMUNE : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023 du budget communal, chapitre par chapitre, et en fournissant tous renseignements nécessaires.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les prévisions de la section fonctionnement sont équilibrées en recettes et en dépenses pour une somme de **2 180 000 Euros**.

En fonction des dépenses et des recettes réalisées en 2022, les propositions sont les suivantes :

#### En dépenses :

- Charges à caractère général :		
* B.P. 2022	490 000.00 Euros	
* C.A. 2022	368 572.84 Euros	
* Proposition B.P. 2023		560 000.00 Euros
- Charges de personnel :		
* B.P. 2022	690 000.00 Euros	
* C.A. 2022	675 566.34 Euros	
* Proposition B.P. 2023		710 000.00 Euros
- Autres charges de gestion courante :		
* B.P. 2022	431 132.63 Euros	
* C.A. 2022	354 921.50 Euros	
* Proposition B.P. 2023		431 132.63 Euros
- Opérations d'ordre :		
* B.P. 2022 + DM 2022	117 032.81 Euros	
* C.A. 2022	120 032.81 Euros	
* Proposition B.P. 2023		135 000.00 Euros
- Charges financières :		
* B.P. 2022	8 000.00 Euros	
* C.A. 2022	5 091.67 Euros	
* Proposition B.P. 2023		6 000.00 Euros
- Virement à la section d'investissement :		
* B.P. 2022 + DM 2022	350 204.89 Euros	
* C.A. 2022	0.00 Euros	
* Proposition B.P. 2023		265 000.00 Euros

**Total des dépenses de fonctionnement : 2 180 000.00 Euros.**

#### En recettes :

- Produit des services :		
* B.P. 2022	23 000.00 Euros	
* C.A. 2022	28 573.75 Euros	
* Proposition B.P. 2023		24 000.00 Euros

- Impôts et Taxes :		
* B.P. 2022	1 540 000.00 Euros	
* C.A. 2022	1 607 739.05 Euros	
* Proposition B.P. 2023		1 580 000.00 Euros
- Dotations et Compensations :		
* B.P. 2022	450 000.00 Euros	
* C.A. 2022	502 540.94 Euros	
* Proposition B.P. 2023		490 000.00 Euros
- Autres produits :		
* B.P. 2022	57 000.00 Euros	
* C.A. 2022	61 137.92 Euros	
* Proposition B.P. 2023		51 000.00 Euros
- Opérations d'ordre :		
* B.P. 2022 + DM 2022	16 370.33 Euros	
* C.A. 2022	16 370.33 Euros	
* Proposition B.P. 2023		0.00 Euros
- Excédent fonctionnement :		
* B.P. 2022	0.00 Euros	
* C.A. 2022	0.00 Euros	
* Proposition B.P. 2023		35 000.00 Euros

**Total des recettes de fonctionnement : 2 180 000.00 Euros**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Les prévisions de la section investissement sont équilibrées en recettes et en dépenses pour une somme de **2 540 000 Euros.**

#### **En dépenses :**

<b>PROGRAMMES</b>	<b>RESTE A REALISER</b>	<b>CREDITS NOUVEAUX</b>	<b>PROPOSITIONS DU MAIRE</b>
Remboursement d'emprunt		100 000	<b>100 000</b>
88 – Electrification	17 500	82 500	<b>100 000</b>
98 – Acquisitions foncières	7 930	392 070	<b>400 000</b>
101 – Matériel	0	180 000	<b>180 000</b>
102 – Bâtiments communaux	70 200	389 800	<b>460 000</b>
109 – Voirie	6 200	343 800	<b>350 000</b>
117- Bâtiment technique	9 590	10 410	<b>20 000</b>
118-Aménagement Rue Janin	0	880 000	<b>880 000</b>
120 – Environnement	28 580	21 420	<b>50 000</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>140 000</b>	<b>2 400 000</b>	<b>2 540 000</b>

### **En recettes :**

- 2 540 000 Euros de recettes nouvelles émanant pour :
  - 657 176.83 € de virement de fonctionnement
  - 265 000.00 € de prélèvement de fonctionnement
  - 78 634.00 € de subventions et participations
  - 681 582.55 € d'excédent 2022
  - 165 494.54 € de F.C.T.V.A. (investissement de 2021)
  - 52 112.08 € de Taxe d'aménagement
  - 135 000.00 € d'amortissement des immobilisations
  - 505 000.00 € de Restes à Réaliser.

Le budget, dans sa globalité (fonctionnement et investissement) est présenté équilibré pour un montant total de **4 720 000.00 Euros**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND connaissance des propositions de recettes et de dépenses,
- PREND connaissance des restes à réaliser pour 140 000 € en dépenses et pour 505 000 € en recettes,
- APPROUVE le Budget Primitif Communal 2023, tel que présenté.

\*\*\*\*\*

### **10<sup>ème</sup> QUESTION**

#### **VOTE DES SUBVENTIONS 2023**

Sur propositions de la commission des finances, réunie le 15 mars 2023, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution des subventions pour l'année 2023, de la façon suivante :

- ALERTE		750.00 €
- ALERTE (participation cérémonie officielle)		200.00 €
- A.P.E.L. - Sorties ou voyages scolaires		1 487.50 €
- Projet pédagogique (5 x 200 €)		1 000.00 €
- Transports des classes (5 x 200 €)		1 000.00 €
- Centre Aéré de REPLONGES	3€	4 200.00 €
- Centre de Formation Apprentis	60.00 €	1 200.00 €
- FORMATION Musicale		1 250.00 €
- FOYER Musical		750.00 €
- Maisons Familiales Rurales	110.00 €	1 100.00 €
- Amicale Sapeurs Pompiers (mutuelle)		1 300.00 €
- Sou des Ecoles - Sorties ou voyages scolaires		2 125.00 €
- Projet pédagogique (11x 200 €)		2 200.00 €
- Transports des classes (11 x 200 €)		2 200.00 €
- Union Musicale (participation cérémonie officielle)		200.00 €
- Jeunes Sapeurs Pompiers	110.00 €	220.00 €
- Forfait fournitures scolaires : 50 € / enfant.		

\*\*\*\*\*

## 11<sup>ème</sup> QUESTION

### AIDE A L'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que par délibération du 10 novembre 2022, les modalités de l'aide à l'investissement aux associations ont été modifiées.

Monsieur le Maire présente les investissements réalisés par le club de Pétanque, au vu des factures acquittées :

- Ordinateurs de 992.83 € TTC
- Tenues officielles de 1 800.47 € TTC

L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 2 793.30 € soit 1 396.65 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 396.65 € à verser au club de Pétanque de REPLONGES,
- PRECISE que cette dépense sera imputée au compte 65748, inves, 024.

\*\*\*\*\*

## 12<sup>ème</sup> QUESTION

### ACQUISITION ET ECHANGES DE PARCELLES POUR ALIGNEMENT – RUE JANIN

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de la Rue Janin, la commune va procéder à régularisation d'alignement de la voie.

Pour ce faire, la commune souhaite acquérir :

- la parcelle AI n°177 issue de la division de la parcelle actuelle AI n°118 d'une surface de 14 ca appartenant à M. José LOPES RODRIGUES pour l'euro symbolique,
- la parcelle AK n°332 issue de la division de la parcelle actuelle AK n°44 d'une surface de 47 ca appartenant à M. Marcel PERROUSSET pour l'euro symbolique,
- la parcelle AK n°334 issue de la division de la parcelle actuelle AK n°78 d'une surface de 56 ca appartenant à M. Éric CHARDIGNY pour l'euro symbolique,
- la parcelle AI n°188 issue de la division de la parcelle actuelle AI n°44 d'une surface de 17 ca appartenant à Mme Séverine VERDET pour l'euro symbolique,
- les parcelles AI n°180 et 181 issues de la division de la parcelle actuelle AI n°73 d'une surface totale de 21 ca appartenant à M. et Mme Omar BENSALAH pour l'euro symbolique,
- la parcelle AK n°304 d'une surface de 18 ca appartenant à M. Bernard AUPOIL pour l'euro symbolique,
- la parcelle AK n°21 d'une surface de 39 ca appartenant à M. Yan MEYER pour l'euro symbolique,

- la parcelle AK n°24 d'une surface de 17 ca appartenant à M. et Mme Christian VACHERESSE pour l'euro symbolique,
- la parcelle AK n°25 d'une surface de 26 ca appartenant à M. et Mme Albert COUTURIER pour l'euro symbolique,
- la parcelle AK n°27 d'une surface de 44 ca appartenant à M. et Mme Gérard TERAILLON pour l'euro symbolique,
- la parcelle AK n°53 d'une surface de 111 ca appartenant à Mme Annick MONTERRAT pour l'euro symbolique,
- la parcelle AK n°106 d'une surface de 11 ca appartenant à l'indivision BOUCHARD/GAILLARD/DA COSTA LINHARES pour l'euro symbolique,
- la parcelle AK n°107 d'une surface de 63 ca appartenant à M. et Mme Arlindo DA COSTA LINHARES pour l'euro symbolique,
- la parcelle AI n°66 d'une surface de 35 ca appartenant à M. Adrien THIBON et Mme Anne MARICHY pour l'euro symbolique,
- la parcelle AI n°65 d'une surface de 7 ca appartenant à M. Julien GARDEUX et Mme Muriel BACHELET pour l'euro symbolique.
- la parcelle AI n°62 d'une surface de 6 ca appartenant à M. et Mme Gilbert MOREL pour l'euro symbolique.

Pour ce faire, la commune cède :

- la parcelle AK n°335 issue du domaine public non cadastré d'une surface de 18 ca à M. Éric CHARDIGNY pour l'euro symbolique,
- la parcelle AI n°74 p1 issue de la division de la parcelle actuelle AI n°74 d'une surface de 08 ca à M. et Mme Omar BENSALAH pour l'euro symbolique,
- la parcelle AI n°182 issue du domaine public non cadastré d'une surface de 12 ca à M. et Mme Omar BENSALAH pour l'euro symbolique,

Monsieur le Maire précise que les propriétaires actuels ont donné leur accord à et que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune.

Considérant que l'estimation du service des domaines n'est pas nécessaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE les acquisitions et les cessions décrites ci-dessus,
- DESIGNNE le cabinet AXIS-CONSEILS RHONE-ALPES, 1411 Route de Sandrans, 01990 SAINT TRIVIER-SUR-MOIGNANS, pour dresser le ou les actes à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de ces acquisitions et de ces cessions.

\*\*\*\*\*

### **13<sup>ème</sup> QUESTION**

#### **CONCLUSION D'UN BAIL AGRICOLE : PIES DE FORTILLE/ M. GUEURCE**

Suite à l'acquisition des parcelles ZS 194, 195 et 196, au lieu-dit Pies de Foretille pour accroître la réserve foncière de notre collectivité, ces parcelles d'une surface de 11 980 m<sup>2</sup> sont exploitables.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers de céder à titre de bail à ferme, ces parcelles à M. GUEURCE Claude, exploitant actuel qui accepte, pour une durée de neuf années entières et consécutives qui prend cours à dater du 1<sup>er</sup> avril 2023, pour finir le 1<sup>er</sup> avril 2032.

Où cet exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE de céder le bail à Monsieur GUEURCE Claude Antoine, domicilié à 100, Route d'Ouche, 01 190 BOISSEY exploitant agricole,
- FIXE le prix du bail à 62.60 € Euros l'hectare (soixante-deux euros et soixante centimes l'hectare) par an,
- PRECISE que le loyer du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 11 novembre 2023 sera proratisé,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le bail.

\*\*\*\*\*

### **14<sup>ème</sup> QUESTION**

#### **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

##### **Commission voirie/assainissement**

Monsieur l'adjoint en charge de la voirie informe les conseillers que les travaux de la rue Janin ont été présentés lors d'une réunion le 23 mars dernier. Ces travaux devraient débiter à la fin du mois d'avril pour une durée de 6 mois environ.

Le 28 mars dernier, Monsieur le Maire accompagné de Monsieur l'adjoint en charge de l'assainissement a rencontré SUEZ, notre fermier et l'agence d'ingénierie pour échanger sur les travaux d'assainissement à réaliser.

La consultation de maîtrise d'œuvre va être prochainement engagée.

\*\*\*\*\*

##### **Commission vie associative**

Madame l'adjointe en charge de la vie associative informe les conseillers que la nouvelle structure de jeux à côté de la Salle de Sports est installée.

\*\*\*\*\*

### **Commission scolaire**

La commission scolaire réunie le 09 mars 2023, a proposé des augmentation des subventions votées au budget, validé l'achat de jeux extérieurs pour les récréations à l'école et la pause méridienne et la reconduction de l'offre de calculatrice au CM2 qui quittent nos écoles.

La commission a été invitée à participer au deuxième conseil d'école du 07 mars dernier. Le directeur d'école a souligné l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiant d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) 13 en mars 2023, et la présence de 5 AESH alors qu'il n'y en avait qu'une seule, il y a 5 ans.

Il a effectué ce constat pour sensibiliser sur les conditions de travail différentes, l'évolution des prises en charge des enfants et l'impact sur le quotidien.

Il est relativement confiant sur les effectifs de rentrée 2023 et prévoit un effectif similaire à cette année.

Les enseignants ont remercié notre commune pour les travaux de création d'un espace jardin avec l'installation également d'un récupérateur d'eau et la végétalisation de la cour.

L'école est riche en projets, (intervenant tabac, diététicienne, permis piétons, classe découverte vélo, sortie Gamm vert, batucada...)

La commission scolaire a été conviée au carnaval organisé par les deux écoles qui s'est déroulé le 18 mars 23 et a réuni de nombreux élèves et leurs parents.

Madame l'adjointe en charge des affaires scolaires et madame l'adjointe en charge des associations, accompagnées de deux membres de commission ont rencontré les deux directeurs d'école ce jour pour échanger sur le projet des olympiades qui réunira les élèves des classes élémentaires des deux écoles soit 270 élèves, le 30 mai prochain.

Une formation aux premiers secours est organisée le mercredi 5 avril pour les ATSEMS, nos agents en charge de la pause méridienne, le personnel de surveillance de la garderie et de la cantine, financée pour tous par la commune.

\*\*\*\*\*

### **Commission information**

Madame l'adjointe en charge de l'information et de la communication informe que le renouvellement des deux panneaux lumineux d'information est en cours.

\*\*\*\*\*

### **Commission bâtiment**

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments donne le compte rendu de la commission bâtiment réunie le 09 mars dernier et présente les différents projets pour 2023.

Concernant la fibre, une réunion publique sera organisée par le SIEA le lundi 22 mai à 18h00 à la Salle Limorin.

\*\*\*\*\*

### **Commission environnement**

Monsieur le conseiller délégué en charge de l'environnement transmet quelques informations :

Un listing a été transmis aux bénévoles du fleurissement pour effectuer leur traditionnelle commande de fleurs.

Malgré un moment de doute lié à l'évolution des conditions climatiques, il a été choisi de maintenir les plantations mais en sélectionnant en amont un panel de plantes moins gourmandes en eau. La livraison est prévue le 12 mai prochain.

Par ailleurs, grâce à notre cuve de 10 000 litres placées sous le bâtiment technique, les agents communaux pourront, en cas de forte chaleur, arroser les nouvelles plantations.

Des personnages formés dans des grands futs métalliques viennent agrémenter nos massifs et les escargots ont fait peau neuve et ont retrouvé leur emplacement.

Une journée propreté sera organisée le samedi 20 mai.

Une réunion sera programmée prochainement pour définir l'organisation.

\*\*\*\*\*

### **15<sup>ème</sup> QUESTION**

#### **DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

#### **Matériel – La Madeleine**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'acquisition d'une plonge et d'une table inox pour équiper les nouveaux sanitaires à la Madeleine pour un montant de 927.60 € HT soit 1 113.12 € TTC auprès de la société BBFC.

#### **Travaux de plomberie – La Madeleine**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour des travaux de plomberie dans les nouveaux sanitaires à la Madeleine pour un montant de 5 911.81 € auprès de la plomberie BILLY.

#### **Four – Cuisine Limorin**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'acquisition d'un four en remplacement de l'actuel dans la cuisine du site limorin pour un montant de 5 645.32 HT soit 6 774.39 € TTC auprès de la société BBFC.

#### **Travaux d'assainissement – Site Limorin**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour des travaux d'assainissement au site limorin pour un montant de 5 955.40 HT soit 7 146.48 € TTC auprès de l'entreprise DE GATA.

### **Stores – 11<sup>ème</sup> classe école publique**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'acquisition et l'installation de stores dans la 11<sup>ème</sup> classe de l'école publique pour un montant de 646.00 € HT soit 775.20 € TTC auprès de la société CRUZ Fermetures.

### **Matériel – Service technique**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'acquisition de matériels destinés au service technique communal pour un montant de 783.85 € HT soit 940.62 € TTC auprès de la société GUILLEBERT.

### **Lattes signalétiques – Au Creux**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'acquisition de lattes signalétiques pour indiquer la bibliothèque communale au carrefour du Creux pour un montant de 310.44 € HT soit 372.53 € TTC auprès de la société SIGNAUX GIROD.

### **Panneaux d'information**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'acquisition de deux panneaux d'information à installer à la Madeleine et au Creux pour un montant de 21 000.00 € HT soit 25 200.00 € TTC auprès de la société CREADIODES.

\*\*\*\*\*

## **16<sup>ème</sup> QUESTION**

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **Prochaines réunions**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les prochains conseils municipaux auront lieu le jeudi 25 mai 2023 et le vendredi 07 juillet 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures et 5 minutes.